

JOUR DE CARENCE, ÇA SE PRÉCISE...

Un projet de circulaire fait le point sur la mise en œuvre du jour de carence pour les fonctionnaires qui s'applique depuis le 1er janvier, elle est contestée par l'ensemble des organisations syndicales. (voir détails sur notre site , art du 15 février, rubrique actualité)

L'argument de l'équité de traitement avec les salariés de droit privé ne tient pas. Deux exemples :

- Les fonctionnaires d'Alsace Moselle vont être soumis au nouveau dispositif alors que les salariés en seront exemptés par le régime concordataire.
- De même, à la Poste et à France Telecom, les fonctionnaires seront les seuls à être astreints au dispositif, les salariés de droit privé bénéficiant de la convention d'entreprise...

Le dispositif n'est qu'une nouvelle attaque contre les fonctionnaires, bien conforme à l'optique de la campagne présidentielle qui oppose les salariés de droit privé à ceux de droit public. Par ailleurs, le dispositif est d'abord symbolique. Les économies espérées alimenteront le budget général. Mais, le coût de la mise en œuvre, les pertes de cotisation pour les régimes sociaux hypothèquent déjà le rendement espéré.

EVALUATION DES ENSEIGNANTS : UN NOUVEAU TEXTE PROPOSE PAR LE MINISTÈRE (PAS MIEUX QUE LE PRÉCÉDENT)

La directrice générale des relations humaines du ministère de l'éducation nationale, Josette Théophile, a adressé aux syndicats une nouvelle mouture du projet de décret sur l'évaluation des enseignants. Les syndicats devraient rejeter ce texte.

Pour le SE UNSA, la seule nouveauté est une phrase fautive : celle qui affirme qu'il y a des processus distincts entre « appréciation de la valeur professionnelle » et « avancement de carrière ». Le Se-Unsa ne signera pas ce projet et se demande pourquoi il est présenté. Est-ce une tentative de passage en force du décret avant les élections ?

Le texte pourrait être présenté au CTM du 8 mars.

Ce nouveau texte a peu de chances d'obtenir un soutien des organisations syndicales, il pourrait être utilisé dans la campagne des présidentielles au moment où la discussion sur le métier sera lancée.



FORMATION DES ENSEIGNANTS

la Cour des comptes a rendu son rapport sur la formation des enseignants.

Ses conclusions sont sans appel. La masterisation Darcos est un cuisant échec. Ni la date des concours, ni le mode d'affectation des stagiaires et encore moins leur simili-formation ne trouvent grâce aux yeux des sages de la rue Cambon.

Contrairement aux affirmations péremptoires de 2007, non seulement cette réforme aura été coûteuse budgétairement mais elle s'avère inefficace quant à la formation même des enseignants. Le rapport pointe des inepties à la pelle :

- La charge de travail des stagiaires est de 1/3 supérieure au temps de travail d'un titulaire.
- L'efficacité du tutorat est sérieusement mise en doute, d'autant qu'un stagiaire sur quatre n'exerce pas dans l'établissement de son tuteur.
- Le traitement de l'hétérogénéité des élèves, fondamental, n'occupe désormais qu'une dizaine d'heures dans la formation initiale...

Dans le même temps, la Cour des comptes observe que 70% des stagiaires n'ont aucune expérience d'enseignement lors de leur prise de fonction. Elle pointe aussi le manque d'attractivité financière et s'alarme de la baisse inquiétante des viviers. Autant de thèmes sur lesquels le SE-Unsa alerte depuis 5 ans.

Pour le SE-Unsa, cette politique de la terre brûlée, intentionnelle, aura plongé l'École publique dans la difficulté. Il est désormais temps de reconstruire la formation professionnelle des enseignants, socle indispensable à une refondation de l'École de la République.